



**AMBASSADE
DE FRANCE
À SRI LANKA
ET AUX MALDIVES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Procès-verbal

Conseil consulaire extraordinaire 8 septembre 2025

Liste des participants :

- Franck BARTHELEMY, Président du Conseil consulaire
- Rémi LAMBERT, Ambassadeur de France
- Cécile D'ASCOLI, conseillère des Français de l'étranger (en visioconférence)
- Jean-Baptiste FAUCHILLE, conseiller des Français de l'étranger (en visioconférence)
- Anaïs DELBARRE, représentante du Service de Coopération et d'action culturelle
- Julie NGUYEN, représentante du personnel
- Régina TREZEUX, directrice de l'Ecole internationale de Colombo (EFIC)
- Suranga Ramanayake, Directeur financier de l'EFIC

Secrétaire de séance

- Elisabeth TESSON, cheffe de la section consulaire
-

Ordre du jour sur proposition du Président du Conseil consulaire :

- 1. Un point sur notre communauté**
 - 2. Les aides sociales directes et indirectes**
 - 3. L'avenir de la CFE**
 - 4. Les aides à la scolarité**
-



**AMBASSADE
DE FRANCE
À SRI LANKA
ET AUX MALDIVES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Le Conseil consulaire s'est réuni, le 8 septembre 2025 à 10h30 à l'Ambassade de France à Colombo, dans le cadre des Assises de la protection sociale des Français de l'étranger.

Présentation des Assises de la protection sociale des Français de l'étranger

Le Président du Conseil fait la présentation de cette consultation :

Lors de la 42ème session de l'Assemblée des Français de l'étranger (AFE), du 10 au 14 mars, le ministre délégué chargé du Commerce extérieur et des Français de l'étranger a lancé officiellement, le 10 mars, aux côtés de la présidente de l'AFE et du président de la Commission des affaires sociales et du monde combattant, de l'emploi et de la formation, les « Assises de la protection sociale des Français de l'étranger. »

Dans le cadre de ces Assises, il est demandé aux postes de faciliter l'organisation des conseils consulaires en format « protection et action sociales en faveur des Français » et/ou « enseignement français à l'étranger » qui pourront être sollicités par les élus.

Ouvertes formellement le 10 mars, ces Assises de la protection sociale des Français de l'étranger, dont le pilotage est assuré par l'AFE, se dérouleront sur 6 mois, jusqu'au 10 octobre 2025. Elles s'articuleront autour de 3 thématiques rappelées par le ministre délégué dans sa lettre de saisine de l'AFE, selon le calendrier approximatif suivant :

- le dispositif des aides sociales directes et indirectes, de mars à mai ;
- le dispositif des aides à la scolarité (bourses et aides au financement des AESH), de juin à juillet ;
- le fonctionnement de la Caisse des Français de l'étranger, en particulier le dispositif de la catégorie aidée, d'août à octobre.

Comme l'a rappelé le ministre délégué, ces Assises doivent permettre d'optimiser les dispositifs existants en direction de nos compatriotes les plus fragiles, d'en améliorer à la fois l'efficacité et l'équité, en tenant compte des réalités budgétaires.

Les Assises de la protection sociale des Français de l'étranger se clôtureront par une « conférence de consensus », le 10 octobre 2025. A l'issue des travaux, un document synthétisera les recommandations des Assises, qui feront l'objet d'une restitution en marge de la 43ème session de l'AFE en octobre 2025.

La cheffe de la section consulaire a fait une présentation de la communauté française et de l'activité consulaire aux participants :

A] La Communauté Française

1. Profil de la communauté française

2025	570	+1.2%	84	14.7%	61.457 (jan-juin)
-------------	------------	--------------	-----------	--------------	------------------------------

Au 1^{er} juillet 2025, 570 ressortissants étaient inscrits au registre, dont 70 pour les Maldives contre 673 avant la crise du COVID.

L'année 2025, est la première année depuis 6 ans où la tendance s'inverse vers une augmentation du nombre de FR inscrits, on constate ainsi une progression de +1.2% du nombre d'inscrits par rapport à N-1.

La communauté FR est bien implantée, 65 % des inscrits sont résidents depuis plus de 5 ans, plutôt jeune, 25% ont moins de 18 ans et 29% ont entre 41 ans et 60 ans, et principalement localisée à Colombo (80%). En 2025, 457 électeurs sont inscrits sur la LEC soit +2% par rapport à N-1.

Principales caractéristiques (répartition géographique, activité, situation sociale)

S'agissant des résidents français à Sri Lanka, 15% possèdent la nationalité sri lankaise.

La communauté française se concentre à Colombo (65%), dans la zone sud rattachée à Galle (13%) et au centre de l'île, autour de Kandy (6%).

Les 70 compatriotes résidents aux Maldives sont dispersés sur différents atolls et travaillent essentiellement dans le domaine hôtelier.

2. Les touristes français

Sri Lanka <https://www.sltda.gov.lk/en/statistics>

En 2024, le tourisme au Sri Lanka a fortement rebondi avec +37 % de touristes, dont près de 88 300 Français. En début 2025, la reprise s'est accentuée : 493 000 visiteurs en deux mois, dont 28 000 Français (environ 6 %), montrant un regain d'intérêt robuste de ce secteur. Les efforts structurels et promotionnels entamés ces deux années visent à franchir le cap des 3 millions de touristes en 2025.

Maldives

2024 a été une année historique pour les Maldives, avec 2 046 615 arrivées (+9 % par rapport à 2023), c'est la première fois que le pays dépasse les 2 millions de visiteurs. En septembre 2024, la France représentait 2,9 % des arrivées, soit 39 627 visiteurs.

Les Maldives visent 2,4 millions de visiteurs en 2025 et un chiffre d'affaires touristique de 5 milliards USD.

3. Ecole française

L'Ecole française internationale de Colombo (EFIC) dispense un enseignement bilingue français-anglais. Elle est homologuée par l'AEFE pour le primaire. Une demande de dérogation (sur les classes de primaire) est présentée annuellement pour l'attribution de bourses scolaires. Une centaine d'élèves sont scolarisés à la rentrée 2025/26.

B] Activité de la section consulaire

Aides sociales

Année	Allocataires (AEH/AAH/AS)	Montant des aides	Montant des aides ponctuelles	Nbr de Français de passage en difficulté ayant perçu une aide financière
2023	4	8664 €	600 €	8
2024	4	7344 €	841 €	6
2025	4	6956 €	1000 €	1

Malgré une demande régulière formulée par le Conseil consulaire le taux de base est maintenu à 208 euros.

Les allocataires du CCPAS, sont : 1 Allocation enfant handicapé, 2 Allocations Adulte Handicapé et 1 Allocation sociale. (Présentation du tableau des aides sociales).

Peu de français sollicitent des aides sociales, probablement parce que les différents dispositifs restent méconnus. D'autant qu'il n'existe pas d'association française de bienfaisance à Sri Lanka pour identifier d'éventuelles personnes éligibles.

De plus, la communauté FR présente par ailleurs un profil spécifique : elle est majoritairement composée de jeunes actifs, entrepreneurs ou expatriés. Cette dynamique socio-professionnelle explique en partie la faible demande d'aides sociales.

L'école Française constitue un canal privilégié pour communauté sur les différents dispositifs : bourses et aide sociales.

Bourses scolaires AEFE

Année	Boursiers	Montant
2020/21	19	100.160 €
2021/22	22	92.683 €
2022/23	24	121.965€
2023/24	22	115.241 €
2024/25	20	103.813 €
2025/26 (CCB1)	15	90.551 €

C] Animation communauté Française

Pour la première fois à Sri Lanka, un Forum des Association sera organisé par l'Association Colombo Accueil le 27 septembre 2025, l'Ambassade disposera d'un stand pour informer les Français des services consulaires disponibles.

Présentation du Président du Conseil consulaire :

Le Président du Conseil rappelle l'importance de la participation aux Assises de la Protection sociale, organisées pour la première fois à l'initiative du Ministre délégué.

Cet évènement constitue une opportunité majeure pour les élus, leur permettant de formuler des propositions concrètes et de contribuer activement aux travaux.

Il souligne l'importance de recueillir un maximum de contributions et retours du terrain, afin que l'Assemblée des Français de l'Étranger (AFE) puisse émettre des recommandations pertinentes et adaptées aux besoins réels des communautés françaises à l'étranger.

Les piliers de la Protection sociale relèvent directement des compétences et du budget du Ministère de l'Europe et des Affaires étrangères (MEAE). Le choix a donc été fait de concentrer les réflexions sur ces axes précis, à savoir :

- Les aides sociales
- La Caisse des Français de l'Étranger (CFE)
- Les aides à la scolarité

1. Les aides sociales

Le budget mondial dédié aux aides sociales s'élève à 15 millions d'euros.

À Colombo, l'enveloppe annuelle destinée au CCPAS (Comité consulaire pour la protection et l'action sociale) est d'environ 8 000 euros.

Un rappel a été fait sur les différents types d'aides sociales, qu'elles soient directes ou indirectes.

Questions et échanges

Plusieurs participants soulignent un problème de communication : les aides existent, mais leur existence est largement méconnue par la communauté française. Beaucoup de compatriotes ignorent ces dispositifs, bien que l'information soit disponible sur le site internet de l'Ambassade.

Un participant insiste sur la nécessité de rappeler clairement que les aides sociales ne constituent pas un droit automatique, mais qu'elles sont soumises à des critères précis.

Une proposition est faite pour que l'association Colombo Accueil relaie régulièrement les informations concernant l'action du Consulat et les dispositifs sociaux disponibles.

Un participant s'interroge sur les aides spécifiques destinées aux anciens combattants et demande qui, au sein de l'Ambassade, est en charge du suivi des dossiers sociaux.

En réponse, le Président précise que la gestion des aides aux anciens combattants relève de la compétence de l'ONACVG (Office national des anciens combattants et victimes de guerre).

2. Présentation de la CFE

La Caisse des Français de l'Étranger (CFE) est un organisme de sécurité sociale à adhésion volontaire.

Elle regroupe environ 200 000 adhérents et gère 70 000 contrats.

Elle fonctionne selon le modèle de la sécurité sociale française : pas de conditions d'âge, ni d'exigence de certificat médical pour y adhérer.

Créée dans les années 1980, la CFE avait initialement vocation à couvrir les besoins des expatriés et des salariés détachés, dont les entreprises devaient assurer une protection sociale à l'étranger.

Quels sont les défis actuels de la CFE ?

Aujourd'hui, la CFE évolue dans un environnement de plus en plus compétitif. De nombreuses compagnies d'assurances privées proposent désormais des formules attractives, souvent

moins coûteuses à court terme, adaptées aux jeunes actifs ou aux familles, avec des offres commerciales agressives.

La CFE, en revanche, défend une logique de solidarité intergénérationnelle, avec une couverture qui peut sembler moins flexible mais qui garantit l'accès aux soins sans discrimination d'âge ni de santé.

Elle doit donc relever le défi d'adapter son offre et ses services, tout en conservant ses valeurs fondamentales : solidarité, continuité avec le système français et portabilité des droits.

Le Président rappelle que la CFE présente plusieurs atouts spécifiques, qui doivent être mieux expliqués aux Français de l'étranger :

- la portabilité des droits en cas de retour en France,
- la reconnaissance des prestations par le système français,
- et l'absence de sélection médicale, qui protège particulièrement les personnes vulnérables.

Ces éléments, souvent mal connus, doivent être valorisés afin de renforcer l'attractivité de la CFE face à la concurrence croissante des assurances privées.

3. Les aides à la scolarité

Une présentation a été faite sur le système de bourses scolaires, bien connu des participants, ainsi que sur les dispositifs d'AESH (Accompagnants d'élèves en situation de handicap).

Conclusion

Les échanges montrent un accueil globalement favorable des participants concernant les dispositifs existants. Toutefois, un constat unanime se dégage : la majorité des Français résidant à l'étranger ne connaissent pas suffisamment ces aides et prestations.

Un défi commun se pose donc à l'ensemble des dispositifs présentés (aides sociales, CFE, aides à la scolarité) :

- Renforcer la communication,
- Trouver des outils de diffusion adaptés,
- Impliquer davantage les associations locales de Français dans la transmission des informations.

Cette amélioration de la visibilité et de la pédagogie apparaît indispensable pour assurer une meilleure compréhension, une utilisation plus équitable et un accès facilité aux dispositifs de protection sociale.

La séance est levée à 12h20./.